

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 21/03/2025

Délibération n°9

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, SANZBERRO Jean-Philippe, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel

ABSENTS : GARAT Jean-Michel, MIHURA Nathalie

PROCURATIONS : GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent
A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne : eaux pluviales et nature dans villes et villages pour les travaux d'aménagements des espaces publics du centre bourg d'Ainhoa

M. le Maire rappelle le projet des aménagements publics du centre bourg dans lequel est prévue une action de renaturation grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique et aménagements de parcs, jardins).

Le coût prévisionnel de ces travaux (MO, honoraires divers et travaux) est estimé à 975 440.10 € HT soit 1 170 528.12€ TTC qui sera décomposé en 2 phases.

Le projet vise à donner une place importante aux circulations actives et à la qualité paysagère mais surtout la commune va désimperméabiliser de la surface actuellement en enrobé.

Il expose que les travaux de gestion intégrée et durable des eaux pluviales urbaines prévus sont éligibles à une subvention de l'Agence Adour Garonne

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Recettes

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	46 724 €	
Etat	Fonds verts	98 000 €	
Département		160 000 €	
CAPB	Fonds de concours	175 569.90 €	
CAPB	Fonds de concours	70 603.47 €	
Département		5 158.81 €	
Agence Adour Garonne		200 000 €	
Auto-financement			
Fonds propres		219 383.92 €	
Emprunt			
Total HT		975 440.10 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril-Mai 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mars 2026

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne pour le projet concerné.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 975 440.10 € HT
- APPROUVE le plan de financement exposé
- DECIDE d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 064-216400143-20250326-D_2025_9-DE